



ratrice de crédit d'Amérique du Nord à Lévis (Québec). Alphonse Desjardins espérait que la succursale de Lévis et celles qui s'ouvrirent par la suite amélioreraient le domaine de l'agriculture, en gardant l'argent dans les régions rurales: il caressait aussi le rêve de rendre les Canadiens français indépendants des autres groupes ethniques sur le plan économique. Il comptait y parvenir en insistant sur le contrôle local et démocratique des coopératives de crédit et en s'efforçant de dominer le capital, et non pas de se laisser dominer par lui.

A partir de 1900, tout en conservant son emploi à Ottawa, Alphonse Desjardins consacra le plus de temps qu'il pouvait à ses projets. Sa femme s'occupait de la succursale de Lévis en l'absence de son époux. Il mourut en 1920.

Pipeline Sarnia - Montréal

L'Office national de l'énergie a annoncé qu'il avait autorisé l'Interprovincial Pipe Line Limited (IPL) à entreprendre la construction d'un oléoduc de 520 miles de longueur entre Sarnia, Ontario et Montréal, Québec.

La construction de cet important prolongement doit être terminée pour l'hiver 1976-1977 et coûtera 185 millions de dollars. La capacité initiale de la conduite sera de plus de 300,000 barils par jour et elle pourra dépasser 600,000 barils avec l'addition de puissance aux stations de compression.

Le but immédiat de la société IPL est de transporter suffisamment de pétrole de l'Ouest canadien pour subvenir aux besoins de l'Ontario et 250,000 barils par jour pour Montréal. L'oléoduc sera raccordé à un réseau qui s'étend présentement d'Edmonton en Alberta

jusqu'au Manitoba, puis au sud des Grands Lacs jusqu'en Ontario.

Même si le prolongement est construit afin d'approvisionner les consommateurs de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec en pétrole canadien, il est conçu de façon que son débit puisse au besoin être inversé.

Pendant un an l'Office national de l'énergie a tenu des auditions publiques au sujet du projet du pipeline. Ces auditions ont eu lieu en trois séances, du 14 mai 1974 au 11 avril 1975. Le gros des exposés présentés à l'audience a porté sur les questions d'environnement, le tracé et l'utilisation du sol. Tous les aspects de ces questions sont abordés dans un rapport qui sera bientôt rendu public.

Ce rapport de l'Office présente un résumé des interventions qui ont été faites à l'audience et donne un aperçu des dépositions présentées relativement à l'approvisionnement en pétrole, aux marchés, aux installations de pipeline, à leur tracé et à leur financement, à leurs répercussions environnementales et à l'intérêt public.

Le certificat délivré par l'Office pour autoriser la construction du pipeline contient des conditions qui garantissent que la société IPL se conformera aux engagements qu'elle a pris en ce qui a trait à l'environnement et l'utilisation des terres. L'Office effectuera l'inspection du pipeline pendant et après la construction afin de s'assurer que les exigences techniques et aussi celles qui touchent l'environnement ont été respectées.

Délégation commerciale soviétique

Trois sous-ministres et un vice-président membres d'une délégation commerciale soviétique, ont rencontré, le 16 mai, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Alastair Gillespie, afin de discuter d'achats de biens et services canadiens d'une valeur pouvant atteindre un demi-milliard de dollars.

La délégation soviétique comprend douze personnes et effectue une tournée du Canada. Elle aura des entretiens avec des firmes canadiennes au sujet des contrats qui seront financés par le crédit de \$500 millions accordé par la Société pour l'Expansion des Exportations.

La présence de cette délégation fait

suite à plus de quatre années de contacts entre les hommes d'affaires canadiens et les représentants de l'industrie soviétique, au cours desquelles ces derniers ont cherché à déterminer les secteurs industriels où les Canadiens pourraient le mieux espérer répondre aux besoins soviétiques.

Depuis lors, plus de 325 Canadiens se sont rendus en Union soviétique, et un nombre approximatif de Soviétiques sont venus au Canada, afin de discuter de domaines de coopération. Ces domaines comprennent la construction, le pétrole et le gaz, les métaux non ferreux, l'agriculture, les transports et l'énergie électrique. A la suite de ces échanges, les divers ministres soviétiques de l'industrie ont appris à apprécier à leur juste valeur les capacités canadiennes dans les domaines qui les intéressent.

En plus de discuter de possibilités immédiates d'affaires, la délégation, au moyen de contacts avec le monde canadien des affaires, glanera des renseignements qui aideront les responsables soviétiques à connaître d'autres industries canadiennes susceptibles de fournir à leur pays ce dont il a besoin. En même temps, la délégation étudiera les possibilités qu'offre le marché canadien aux produits de son pays.

Le Crédit Lyonnais à Montréal

Deuxième banque française, quatrième en Europe, septième dans le monde, le Crédit Lyonnais inaugurerait une filiale à Montréal, le 27 mai dernier.

Après la Banque Nationale de Paris-Canada, le Crédit Lyonnais devient la deuxième banque française à implanter au Canada une société de services financiers. La filiale canadienne a comme objectifs de multiplier et de développer les liens commerciaux unissant le Canada aux marchés extérieurs, principalement la France et l'Europe. Le Crédit Lyonnais possède un réseau international de 140 implantations dans 47 pays.

Situés à la Place Ville-Marie, au centre-ville de Montréal, les bureaux du Crédit Lyonnais Canada sont sous la direction de M. Alain Teitelbaum. La société emploie déjà 24 personnes, dont 21 Canadiens; elle a en outre un capital de départ de 2 millions de dollars.